

Rapport financier

2019



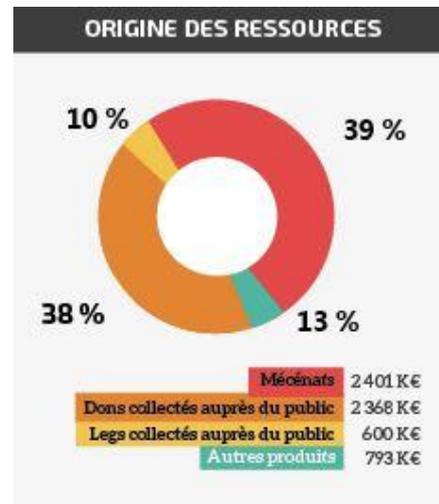
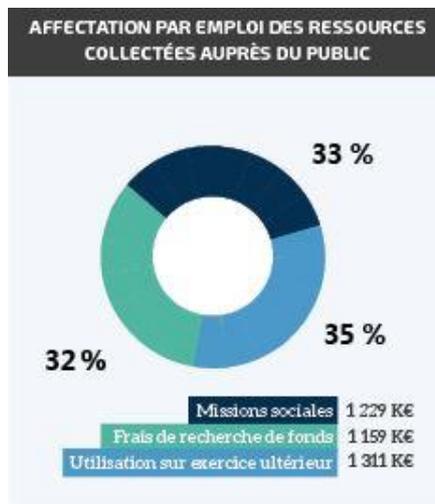
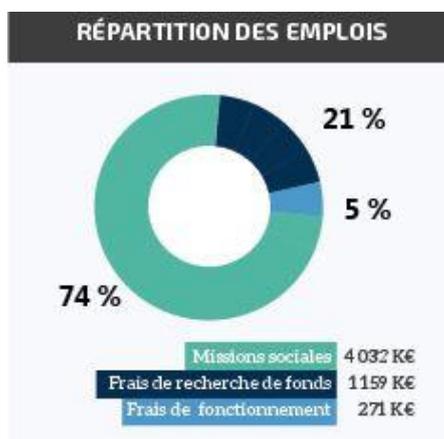
RAPPORT FINANCIER 2019

EMPLOIS : 5 463 € (chiffres issus du CER)

- **LES MISSIONS SOCIALES** représentent 4 032 K€ (74 %)
- **LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS** représentent 1 159 K€ (21 %)
- **LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT** : 5% (271 K€)

RESSOURCES

- **LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC** sont constituées de dons et de legs à 53 % (3 840 K€).
- **LES AUTRES FONDS PRIVÉS** (2 641 K€) correspondent à du mécénat (2 401 K€) et aux revenus du Fonds Avenir Partage ISR souscrit par les institutionnels de l'économie sociale et les particuliers (240 K€).
- **LES AUTRES PRODUITS** (793 K€) enregistrent essentiellement les produits financiers (313K€) et autres produits d'exploitation.



Une année de ressources en progression, des charges maîtrisées au sein de la Fondation.

Les produits (+11%)

L'exercice 2019 a été marqué par une évolution positive des dons collectés (+2%), en comparaison du mécénat et partenariats qui en recul sur cette même période (-16%), compensé en partie par l'évolution (4%) des produits partage. C'est surtout la progression des legs (+814 K€) qui impacte très positivement les ressources 2019. Mais par nature, il s'agit d'une ressource erratique même si tendanciellement elle prend une place de plus en plus importante au sein de la Fondation.

Le résultat financier inclut une reprise des provisions constatées à la fin de l'exercice précédent.

Si l'exercice 2018 avait noté la cessation d'activité de l'une des Fondations sous égide, l'année 2019 a été stable en la matière. Ce sont donc neuf Fondations sous égide auxquelles il convient de rajouter le Fonds Avenir Santé Numérique qui composent l'entité morale Fondation de l'Avenir (au-delà de son activité propre).

Les charges (-19%)

Les charges structurelles ont diminué de manière significative sur les postes tels que « le loyer et charges locatives » ainsi que sur les charges de personnel. A noter que l'évènement lié aux locaux survenu au mois de mai (problèmes structurels sis rue de Vaugirard) suivi d'un déménagement en novembre rue Brancion (avec négociation de franchise de loyers) a permis une économie substantielle des loyers en 2019 et une dotation lissée des agencements ; l'année 2020 verra par contre l'augmentation de ce poste.

L'ensemble des charges opérationnelles sont en légère baisse. Cela s'explique notamment par une légère baisse des emplois sur nos missions sociales, sans que cela ne remette en cause l'engagement de la Fondation de l'Avenir d'accompagner les dispositifs de soutien (soutien aux chercheurs, soutien à la recherche et à l'innovation, et contributions à la recherche) et de mener qualitativement et dans la durée le développement de nombreux projets. Il s'agit de la traduction d'une gestion rationalisée des charges. En effet, les produits n'ayant pas été linéaires sur l'exercice (très forte augmentation des produits issus de la générosité publique (dons et legs) en décembre 2019), l'engagement sur les missions sociales avait été appréhendé en fonction du niveau des produits et de leur temporalité.

Parallèlement, cette volonté de la maîtrise des charges opérationnelles se traduit aussi par la baisse des emplois liés à la recherche de fonds (-11%).

Résultat

Le résultat 2019 de la Fondation de l'Avenir s'élève à +154 K€ (+587K€ en 2018). Il est à noter que l'impact des Fondations abritées sur le résultat de la Fondation de l'Avenir est nul contre +8K€ en 2018.

Le bilan de la Fondation de l'Avenir s'élève à 22 217 K€, stable par rapport à 2018 (+0,22%), avec des fonds propres qui se consolident à 12 326 K€ (+1,1%), et une augmentation des fonds dédiés de 28%.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la Fondation de l'Avenir intègrent les comptes annuels des Fondations sous égide, à savoir la Fondation Paul Bennetot, la Fondation Sandrine Castellotti, Eovi Mcd fondation, la Fondation MUTAC, la Fondation Visaudio, la Fondation de La Mutuelle Générale, la Fondation Mutuelle des Motards, la Fondation Santé Environnement de la Mutuelle Familiale et la Fondation Solimut Mutuelle de France.

Les Fondations abritées, agréées par le Conseil de Surveillance de la Fondation de l'Avenir sont juridiquement rattachées à la Fondation de l'Avenir et gérées en son sein de manière individualisée.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement N° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ;
- Du règlement N°2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation, modifiant le règlement N°99-01.

Le Compte d'Emploi des Ressources répond aux exigences d'établissement et de présentation du règlement n°2008-12 du Comité de la Réglementation Comptable et répond ainsi aux recommandations du Comité de la Charte dont la Fondation de l'Avenir a vu renouveler son agrément triennal en 2019, soit jusqu'en novembre 2022.

Comme les années précédentes, les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes ont été les suivantes :

- Indépendance des exercices ;
- Autonomie ;
- Principe de prudence ;
- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Un changement de présentation des comptes des Fondations abritées a été opéré au titre de l'exercice 2019, dans la méthode de comptabilisation des amortissements des immobilisations. Les dotations aux amortissements des Fondations abritées font l'objet désormais d'une charge, tandis qu'auparavant, il existait un transfert de charges auprès de la Fondation de l'Avenir.

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE	PASSIF	EXERCICE	EXERCICE
	Valeur brute	Amort & Prov	Montant net	N-1		N	N-1
immobilisé					Fonds associatifs de la Fondation de l'Avenir		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres sans droit de reprise		
Logiciels, droits et valeurs similaires	50 120	43 695	6 425	5 584	Dotations statutaires initiales	3 811 225	3 811 225
Autres immobilisations incorporelles	133 081	81 420	51 661	68 629	Dotations en nature	406 383	406 383
Immobilisations incorporelles en cours					Dotations complémentaires	1 459 131	1 459 131
	183 202	125 115	58 087	74 193	Réserves		
Immobilisations corporelles					Réserves issues de la générosité publique	135 617	135 617
Agencements, installations	87 792	1 498	86 294	8 286	Autres Réserves	4 385 160	4 385 160
Matériel médico-chirurgical	311 288	256 684	54 584	101 860	Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficit)	154 858	154 858
Matériel de bureau et informatique	98 788	71 511	27 276	30 425	Sous Total de Fondation de l'Avenir	10 352 374	10 352 374
Mobilier	42 235	34 346	7 889	5 671	Autres Fonds propres		
Immobilisations corporelles en cours				21 879	Fonds propres sans droit de reprise	671 000	671 000
	540 083	364 039	176 043	168 121	Réserves	1 303 584	1 303 584
Immobilisations financières					Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficit)	0	0
Participations	76		76	77	Sous Total de Fondations Abritées	1 974 584	1 974 584
Autres immobilisations financières	49 678		49 678	1 417	TOTAL I	12 326 958	12 326 958
	49 754	0	49 754	1 494	Provisions		
					Provisions pour risques		
TOTAL I	773 038	489 154	283 884	243 808	Provisions pour charges		
					TOTAL II	0	0
					Fonds dédiés et affectés		
					Fonds dédiés sur dons et mécénat	368 529	368 529
circulant					Fonds dédiés sur legs	310 153	310 153
Caisse et comptes versés sur commandes	2 774		2 774	1 888	Fonds dédiés affectés sur legs	343 561	343 561
Créances	191 573		191 573	200 882	Fonds dédiés sur fondations abritées	2 286 195	2 286 195
Autres à recevoir	918 455		918 455	539 587	Fonds dédiés affectés sur dons et mécénat	4 907 628	4 907 628
					TOTAL III	8 216 056	8 216 056
Immobilisations de placement	13 139 450	5 054	13 134 396	12 912 137	Dettes		
Intérêts courus à recevoir : 64 035					Dettes auprès étab. crédit, autres dettes financières	476	476
Disponibilités	7 576 408		7 576 408	8 247 295	Avances et acomptes reçus / commandes	0	0
Créances à vue	2 397 376		2 397 376	1 955 086	Dettes fournisseurs	845 547	845 547
Créances sur livrets	4 515 043		4 515 043	6 036 520	Dettes fiscales et sociales	191 543	191 543
Créance à terme	640 000		640 000	240 000	Autres dettes	562 123	562 123
Autres	710		710	5			
Intérêts courus à recevoir	22 378		22 378	15 684			
Autres constatées d'avance	110 212		110 212	23 495	Produits constatés d'avance	75 000	75 000
TOTAL II	21 938 872	5 054	21 933 819	21 925 284	TOTAL IV	1 674 689	1 674 689
TOTAL GENERAL	22 711 910	494 208	22 217 703	22 169 092	TOTAL GENERAL	22 217 703	22 169 092

Bilan arrêté dans l'attente de la validation des comptes par le Commissaire aux comptes

1) Informations complémentaires

Rémunération et remboursement de frais

**Conseil de surveillance*

Conformément à l'article 6 des statuts de la Fondation de l'Avenir, les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions et ont droit au remboursement des frais engagés.

**Directoire et cadres salariés*

Le montant global des rémunérations versées, indemnités et avantages en nature compris, aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé pour l'exercice 2019 à 389 K€ contre 442 K€ en 2018 (mention conformément au Tac du 19 juin 2014 du Comité de la Charte et aux articles 21 et suivants du BOI N° 208 du 18 décembre 2006).

Il est rappelé que les membres du Directoire ont droit au remboursement des frais engagés, et dûment justifiés.

A l'exception du président du directoire, les fonctions de membres du directoire sont gratuites. Le président du directoire étant le seul dirigeant dédié à temps plein à sa fonction, il bénéficie, par décision du conseil de surveillance en date du 21 décembre 2017, d'une indemnisation, conformément et dans la limite des dispositions de l'article 261-7-1 du code général des impôts (CGI) relatif à la rémunération d'un dirigeant d'un organisme sans but lucratif (OSBL).

**Autres Instances*

Il est rappelé que les membres des organes suivants ont droit au remboursement des frais engagés, et dûment justifiés, pour le compte de la Fondation de l'Avenir et des fondations abritées :

- Conseil scientifique ;
- Comité financier,
- Comité de contrôle interne,
- Comité de gestion des Fondations Abritées.
- Comité scientifique des Fondations Abritées

Effectif

L'effectif au 31.12.2019 est de 18 salariés

Engagement Hors bilan donné en matière de retraite

Les obligations liées aux indemnités légales de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31.12.2019. Le calcul repose sur la méthode actuarielle. Celle-ci comprend l'ancienneté du personnel et la

probabilité de présence dans l'entité à la date de départ à la retraite. Pour ce faire, les hypothèses suivantes ont été retenues : application du droit du travail (pas de convention collective), table réglementaire de table de mortalité, 2% d'augmentation des salaires pour l'ensemble du personnel, taux de rotation fort, taux d'actualisation de 1.5%, taux de charge moyen de 60%, âge de départ à la retraite à 67 ans.

A la clôture de l'exercice, l'engagement ainsi calculé, correspondant aux obligations en matière de retraite s'élève à 27 K€.

Contributions volontaires en nature

La Fondation de l'Avenir n'a pas bénéficié de contributions en 2019.

Convention réglementée

La Fondation de l'Avenir n'a conclu aucune convention réglementée mentionnée à l'article L612-5 du code du commerce.

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT CUMULE AU 31 DECEMBRE 2019 - FONDATION DE L'AVENIR

	N	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes	12 182	5 079
Dons collectés	2 426 410	2 368 026
Mécénat et partenariats	2 401 000	2 662 787
Legs, donations et assurance vies	1 414 350	600 362
Produits Epargne Solidaire	240 016	229 994
Reprise sur provisions, amortissements et transfert de charges		
Autres produits d'exploitation	255 697	246 684
TOTAL I	6 749 655	6 312 912
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats	439 490	500 679
Services extérieurs	527 861	458 196
dont locations immobilières et charges locatives	50 791	163 216
Autres Services Extérieurs	1 783 380	2 713 161
dont déplacements, missions et receptions	36 607	79 606
dont frais postaux et télécommunications	312 666	494 629
Impôts et Taxes	113 588	130 066
Salaires et Traitements	905 480	971 352
Charges sociales	435 735	492 296
Dotations aux amortissements et provisions		
- sur immobilisations	122 621	109 866
- sur actif circulant		
- pour risques et charges		
Dispositifs de soutiens	881 164	995 157
Autres charges	173 803	192 711
TOTAL II	5 363 102	6 563 486
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 386 553	-250 574
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts et produits assimilés	121 397	129 893
Reprise sur provisions	180 224	
Produits sur cessions de VMP	63 981	117 761
TOTAL III	345 603	247 654
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux provisions	3 558	121 810
Charges nettes sur cessions de VMP	43 666	96 253
Autres charges financières	2 228	117
TOTAL IV	49 452	218 180
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	296 151	29 474
RESULTAT COURANT (1+2)	1 682 704	-221 100
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
	339 587	116 762
TOTAL V	339 587	116 762
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
	54 090	17
TOTAL VI	54 090	17
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	285 497	116 745
TOTAL DES PRODUITS	7 434 845	6 677 328
TOTAL DES CHARGES	5 466 645	6 781 683
Reprise sur fonds dédiés affectés des exercices antérieurs	2 092 718	3 145 337
Engagements à réaliser sur ressources affectées	3 159 958	1 574 196
Engagements à réaliser sur fondations abritées	746 103	879 776
EXCEDENT ou DEFICIT	154 858	587 008
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
- bénévolat		
- prestations en nature		
- dons en nature		
Charges		
- mise à disposition gratuite de biens et services		
- prestations en nature		
- personnel bénévole		

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2019

COMPTE EMPLOIS RESSOURCES CUMULE 2019 - FONDATION DE L'AVENIR

EMPLOIS	Emplois de N	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public consommées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées sur N	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		T1 37 740
1. MISSIONS SOCIALES			1. RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	4 032 006	sT1 1 229 043	1.1 Dons et legs collectés	2 426 410	T2 2 426 410
- Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés		
- Versement à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés		
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs et autres libéralités non affectés	1 414 350	1 414 350
- Actions réalisées directement			- Legs et autres libéralités affectés		
- Versement à d'autres organismes agissant en France			1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	942 392	sT2 942 392			
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	216 964				
2.3 Chges liées à la rech. subv. et autres fonds publics					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	271 724	sT3	2. AUTRES FONDS PRIVES	2 641 017	
			3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	0	
			4 - AUTRES PRODUITS	792 844	
	T3 = sT1 + sT2 + sT3	2 171 435			
I . TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	5 463 086		I . TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	7 274 621	
II . DOTATIONS AUX PROVISIONS	3 559		II . REPRISES DE PROVISION	160 224	
III. ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	3 906 062		III. REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	2 092 719	
VI. EXCEDENT DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE	154 858		IV. VARIATIONS DES FONDS AFFECTES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		T4 -1 114 600
V. TOTAL GENERAL	9 527 564		VI. TOTAL GENERAL	9 527 564	T2 +T4 2 726 160
V. Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		T5			
VI. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à cpter de la 1ère appl. du rgl par les ressources collectées auprès du public		T5b -90 552			
VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	T6 = T3 + T5 + T5b	2 080 883	VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		T6 2 080 883
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		T7 = 683 017
				T1+T2+T4-T6	

Commentaires sur le Compte d'Emploi des Ressources

MODE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE EMPLOI RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) au 31 décembre 2019 a été établi conformément à la normalisation du Compte d'Emploi des Ressources des associations et des fondations issues de l'avis du CNC du 3 avril 2008 et à l'arrêté du règlement n° 2008-12 du 7 mai 2008, publié au Journal Officiel du 21 décembre 2008.

Il intègre les comptes des Fondations abritées en présentation cumulée.

Le total des emplois du CER correspond au total des charges du compte du résultat ; le total des ressources du CER au total des produits du compte de résultat.

Dans la colonne « affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées » est présentée l'affectation en emplois des produits issus de la générosité publique ayant fait l'objet d'une utilisation au cours de l'exercice, y compris les reports des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs et provenant de l'Appel à la Générosité Publique.

L'établissement du compte emploi des ressources tient compte de :

- Une réflexion sur les missions sociales de la Fondation de l'Avenir (quelle que soit leur source de financement : générosité publique – mécénats – complémentarités des Fondations abritées).
- Et l'élaboration de règles d'affectation des frais aux trois rubriques des emplois : missions sociales – frais de recherche de fonds – fonctionnement.

L'affectation aux emplois des charges indirectes est effectuée selon des clés de répartition pondérées par la masse salariale en fonction de l'activité.

La répartition existante au sein de la Fondation de l'Avenir depuis 2009 (validation par le Conseil d'Administration du 24 novembre 2009) est la suivante : 12% frais de fonctionnement, 22% frais de recherche de fonds et 66% missions sociales.

EMPLOIS

MISSIONS SOCIALES

Les missions sociales représentent 4 032 K€ en 2019, soit 74% des emplois contre 4 978 K€ sur 2018.

Elles sont financées pour 1 229 K€ en 2019 par des ressources provenant de la générosité du public.

Dans un souci de mise en cohérence, la Fondation de l'Avenir a souhaité réorganiser la répartition de ses missions sociales en les articulant autour de trois axes :

- Soutien aux chercheurs (précédemment recherche médicale et innovations en pratiques de soins)
 - Soutien à la recherche et l'innovation (précédemment valorisation des projets et information scientifique)
 - Contribution à la recherche
- « Le soutien aux chercheurs » concerne le financement des chercheurs autour des thématiques de la recherche médicale et des pratiques de soins. Les modalités de soutien aux chercheurs se font via des programmes, des projets, des bourses, des prix ou des études. C'est ainsi que la Fondation accompagne des thématiques qui couvrent tous les champs d'application de la médecine : cancer, neurologie, maladies cardiovasculaires... mais aussi les pratiques de soins et d'accompagnement au bénéfice direct des patients
- « Le soutien à la recherche et l'innovation » : la Fondation a une vocation pédagogique, vis-à-vis de ses partenaires, de ses donateurs et plus largement du grand public. Elle utilise tous les canaux de communication, rencontres, événements, supports web multi média et publications.
- « La contribution à la recherche » : c'est l'implication directe de la Fondation qui contribue par son action propre, avec ses équipes, à la recherche. Cet axe a été mis en œuvre en 2018 et, comme les deux autres, son évolution reste constante en pourcentage.

FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

Les frais de recherche de fonds s'élèvent sur 2019 à 1 159 K€ (soit 21% des emplois) contre 1 311 K€ sur 2018, et s'articulent essentiellement autour de deux postes :

- 1) Les frais d'appel à la générosité publique pour : 942 K€. Cela inclut les frais d'appel aux dons, comprenant les coûts de fabrication et d'expédition des messages à destination des prospectus pour solliciter les dons, la gestion informatique, le traitement des dons reçus (reçus fiscaux, saisie). Ils sont financés entièrement par la générosité publique.
- 2) Les frais de recherche des autres fonds privés pour : 217 K€. Ces frais sont financés entièrement par les autres fonds privés ; ces frais constituent quasiment exclusivement des frais de ressources humaines.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Les frais de fonctionnement de 271 K€ représentent 5% des emplois et couvrent les frais généraux (personnels dédiés, les charges variables : honoraires et frais de missions, loyers répartis, frais des instances...).

Ces frais sont financés par les produits nets financiers et les participations des mécènes, telles que définies dans les conventions de création des Fondations abritées et des conventions de mécénat.

RESSOURCES

LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Les ressources collectées auprès du public sont constituées des dons et legs : 3 840 K€ sur 2019 contre 2 968 K€ en 2018 (+29%). Elles représentent 52 % des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat (44% en 2018). Nous pouvons noter que les legs sont par définition « fluctuants » mais le niveau de ceux-ci reste, année après année, très important.

L'augmentation significative en 2019, concerne les legs et autres libéralités non affectés qui ont augmenté de 235% par rapport à 2018 pour atteindre 1 414K€. Soit 19% des ressources.

Les dons auprès des particuliers connaissent, eux, un essor de 2% sur l'exercice 2019. Montant total de 2 426 K€. Soit 33% des ressources.

AUTRES FONDS PRIVES :

Le poste autres fonds privés inclut mécénat et partenariat mais également les produits de partage pour un montant total de 2 641 K€ sur 2019 (3 092 K€ en 2018)

- Mécénat et partenariat : 2 401 K€ reçus en 2019 contre 2 862 K€ en 2018, soit une diminution de 16% sur 2019.
- Produits partage : 240 K€ (+ 4% sur 2019)

L'essentiel de ces produits provient d'un fonds commun de placement Avenir Partage ISR.

Les souscripteurs peuvent reverser chaque année 2% maximum de la valeur liquidative du fonds à la Fondation de l'Avenir tout en bénéficiant d'un avantage fiscal.

Au global, les autres fonds privés représentent en 2019, 36% du total de l'exercice (46% sur 2018)

SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS :

La Fondation de l'Avenir ne bénéficie pas de fonds publics.

AUTRES PRODUITS :

Ce poste (793 K€) est essentiellement composé de produits financiers (313 K€) et autres produits d'exploitation (255 K€).

Les produits financiers sont en hausse de 41% par rapport à 2018 : cette différence est liée à la reprise de la provision constatée en 2018 en raison de la « fragilité » des marchés financiers.

Le taux de rendement net comptable du portefeuille géré sous mandat avec un profil prudent (80% d'obligations), par Ofi Asset Management, est de : +2,15%.

Ce poste représente 13% du total des ressources de l'exercice 2019.

